Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Ministère des Communications

Rapport annuel 1991-1992

Québec

93-00040/

Le contenu de cette publication a été rédigé par
la Direction des communications

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal - 2e trimestre 1992
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-15146-5
ISSN 0707-915X
© Gouvernement du Québec, 1992

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la *Loi sur le ministère des Communications* (L.R.Q., c. M-24, a. 14), j'ai le plaisir et l'honneur de vous transmettre le présent rapport annuel du ministère des Communications.

Ce document rend compte de l'ensemble des activités du Ministère pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 1992. De plus, on pourra y trouver de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Communications,

LAWRENCE CANNON

Québec, juin 1992

Table des matières

Introduction 7

Partie I
Le ministère des Communications 9

1.1 Les faits saillants 9

1.1.1 Les médias 9

1.1.2 Les technologies 9

1.1.3 L'amélioration de la qualité des services à la population 10

1.2 La structure administrative 10

1.3 Les ressources humaines 10

1.4 Les ressources financières 11

1.5 Les orientations pour 1992-1993 11

Partie II
Le bilan administratif 15

2.1 Coordination et gestion interne 15

2.1.1 Direction, planification et coordination 15

2.1.2 Soutien administratif et technique 16

2.2 Médias et information 17

2.2.1 Moyens de communication 17

2.2.2 Communication-Québec 18

2.2.3 Publications gouvernementales 19

2.2.4 Médias 20

2.3 Informatique et télécommunications 21

2.3.1 Technologies de l'information 21

2.3.2 Politiques de télécommunications 23

2.3.3 Informatique 23

2.3.4 Télécommunications 24

L'organigramme du ministère des Communications, au 31 mars 1992 25

Partie III
Les annexes 27

1. Lois et règlements relevant de la responsabilité du ministre des Communications, au 31 mars 1992 27
2. Organismes relevant de l'autorité du ministre des Communications 29
3. Liste des titulaires de postes de direction, au 31 mars 1992 30
4. Bureaux de Communication-Québec, au 31 mars 1992 33
5. Librairies et concessionnaires des Publications du Québec, au 31 mars 1992 35
6. Publications du ministère des Communications, en 1991-1992 37

Liste des tableaux

1. Effectif régulier autorisé du ministère des Communications 10
2. Budget du ministère des Communications et des organismes relevant de l'autorité du ministre des Communications 11
3. Lauréats des Prix des communications 17

Introduction

Les renseignements contenus dans le présent document ont été regroupés dans trois grandes sections.

La première partie rassemble les renseignements sur le ministère des Communications dans son ensemble. On y retrouve les faits saillants de l'exercice 1991-1992 ainsi que des données sur la structure administrative, les ressources humaines et financières et les orientations pour 1992-1993.

La deuxième partie présente les principales activités menées au cours de l'année par les diverses unités administratives. Ces activités ont été divisées en trois secteurs: coordination et gestion interne, médias et information, informatique et télécommunications.

La troisième partie regroupe des annexes sur les lois et règlements relevant de l'autorité du ministre des Communications, les titulaires de postes de direction, les bureaux de Communication-Québec, les librairies et concessionnaires des Publications du Québec et les publications du ministère des Communications.

Trois organismes relèvent de l'autorité du ministre des Communications. Il s'agit de la Régie des télécommunications du Québec, de la Commission d'accès à l'information et de la Société de radio-télévision du Québec. Ces organismes présentent des rapports annuels distincts de celui du ministère des Communications.

Partie I
Le ministère des Communications

Le 12 décembre 1969, le lieutenant-gouverneur du Québec sanctionnait la première loi constitutive du ministère des Communications (1969, c. 65). Au moment de son entrée en vigueur, le 18 décembre de la même année, le Québec devenait la première province du Canada à se doter d'un ministère des Communications. Par la suite, des changements considérables ont modifié en profondeur le contexte global des communications et ont rendu nécessaire, vingt ans plus tard, une remise à jour du mandat initial du Ministère et une révision de sa loi d'origine. Sa mission actuelle est définie par la *Loi sur le ministère des Communications*, sanctionnée le 23 décembre 1988.

Le ministère des Communications a pour mandat :

- de susciter, en matière de communication, des retombées positives sur les plans culturel, social et économique ;
- d'élaborer et de proposer au gouvernement des politiques en matière de communication, ainsi que de coordonner et d'assurer leur mise en œuvre ;
- de faciliter les relations entre l'État et la population en favorisant la diffusion des renseignements sur les services offerts par le gouvernement et les organismes publics ;
- de favoriser l'édition, la diffusion et la commercialisation de l'information d'intérêt public ;
- d'offrir à l'appareil gouvernemental la gamme complète des services reliés au domaine des communications.

Les communications comprennent trois volets :

- les médias, incluant l'audiovisuel, la publicité, les expositions et le placement médias ;
- les technologies de l'information dont l'informatique et les télécommunications ;
- l'information à la population.

Les trois principales clientèles desservies par le ministère des Communications sont :

- le grand public ;
- les entreprises de communication ;
- les ministères et les organismes du gouvernement du Québec.

1.1 Les faits saillants

La préparation d'une réflexion en vue d'une politique québécoise des communications, dont l'objectif est de réviser le modèle actuel de partage des responsabilités entre le Québec et le Canada, s'est inscrite parmi les dossiers prioritaires du ministère des Communications en 1991-1992. D'autres réalisations méritent aussi d'être soulignées : le travail préparatoire à l'implantation du service téléphonique d'urgence 9-1-1 sur l'ensemble du territoire québécois, la contribution du Ministère à la création de l'Institut mondial EDI et le soutien, de plus en plus efficace, dispensé aux autres ministères dans les domaines de l'informatique, des télécommunications, des moyens de communication et de l'édition.

1.1.1 Les médias

Dans le domaine des médias, signalons le soutien apporté par le Ministère à la création du Centre d'études sur les médias de l'Institut québécois de recherche sur la culture. Ce centre, établi dans la Capitale, favorisera la concertation entre les professionnels de la recherche sur les médias, les représentants des médias et le gouvernement.

À mentionner aussi, les Journées internationales d'échanges sur le financement de l'audiovisuel qui ont été organisées pour sensibiliser les responsables français et québécois, des secteurs de l'audiovisuel et de la finance, à la nécessité d'une mise en commun des capitaux et du savoir-faire

Enfin, le Ministère a poursuivi son aide financière au Consortium de télévision Québec-Canada qui gère chez nous la télévision internationale TV5 et il a participé à l'exploration et au développement de nouveaux marchés (Europe de l'Est, Afrique et Amérique du Nord).

1.1.2 Les technologies

Dans le secteur des technologies, on retient la collaboration qui s'est établie avec le Secrétariat du Conseil du trésor, dans le but de réviser les différents processus de gestion des technologies de l'information au gouvernement du Québec.

Les activités de normalisation, qui constituent une priorité du plan stratégique gouvernemental des technologies de l'information, ont été concentrées sur l'élaboration de normes nationales et internationales, principalement en ce qui a trait à l'utilisation du français.

Pour favoriser davantage le développement des entreprises de communication, le Ministère a intensifié sa collaboration avec le Fonds de développement technologique pour l'évaluation et la réalisation de projets mobilisateurs.

En matière de relations internationales, l'année a été marquée par la tenue, à Québec, du premier Séminaire franco-québécois sur les technologies de l'information. L'événement a réuni quelque 200 représentants français et québécois de l'administration publique, des entreprises et des milieux de la recherche.

1.1.3 L'amélioration de la qualité des services à la population

En ce qui a trait a l'amélioration de la qualité des services à la population, le Ministère s'est engagé, en 1991-1992, dans une démarche formelle en ce sens. Un sondage a été réalisé, en avril 1991, auprès des clientèles et des fournisseurs de toutes les directions du Ministère. Par ce sondage, on cherchait à identifier les forces et les faiblesses de l'organisation. L'information reçue a d'abord été examinée avec tous les gestionnaires lors d'une rencontre. Par la suite, chacun d'entre eux devait effectuer un exercice similaire avec l'ensemble de son personnel en vue d'élaborer, par secteur, des plans d'amélioration de la qualité des services.

Parallèlement à cette démarche, une opération de sensibilisation était menée auprès des gestionnaires sur les principes de fond de la qualité totale et sur les pratiques de gestion à développer pour favoriser la mobilisation des ressources humaines à cette nouvelle approche. Finalement, une démarche de planification stratégique était amorcée en vue de dégager des orientations stratégiques compatibles avec la mission du Ministère. Ce processus se poursuivra au cours de l'exercice 1992-1993 et ses résultats devraient consolider l'ensemble des actions en cours et permettre la détermination d'indicateurs de performance.

1.2 La structure administrative

La seule modification à la structure administrative supérieure du Ministère, au cours de l'exercice 1991-1992, a pris place à la Direction générale des télécommunications en fin d'année budgétaire, pour prendre effet le 1er avril 1992. Le changement entraîne essentiellement un regroupement des services. Il aura pour effet une meilleure utilisation des ressources de la Direction générale permettant ainsi d'assurer à la clientèle un meilleur service à un coût moindre.

La structure comporte dorénavant deux grandes directions opérationnelles et une direction administrative. La Direction des communications téléphoniques et informatiques couvre les réseaux câblés. La Direction de la radiocommunication s'intéressera aux réseaux non câblés. Dans chacune des deux nouvelles directions, on retrouve désormais un groupe opérationnel et un groupe d'ingénierie, ce qui doit permettre de rapprocher la planification stratégique du contrôle des opérations. Ces deux directions ont remplacé la Direction de la planification, celle de l'ingénierie et celle des services et des réseaux.

1.3 Les ressources humaines

Tableau 1
Effectif régulier autorisé du ministère des Communications

	1990-1991	1991-1992
Coordination et gestion interne	144	156
Médias et information	282	294
Technologies de l'information	67	67
Fonds des services informatiques	205	212
Fonds des services de télécommunications	113	125
Fonds des moyens de communication	82	79
Fonds Les Publications du Québec	121	121
Total	**1 014**	**1 054**

Sources : *Rapport annuel 1990-1991 du ministère des Communications* et *Étude des crédits 1992-1993 du ministère des Communications, partie I : bilan et orientations*.

1.4 Les ressources financières

La réalisation du mandat du ministère des Communications s'effectue grâce à deux sources de financement : les crédits votés par l'Assemblée nationale et les revenus réalisés par ses directions générales qui administrent des fonds spéciaux. Ces fonds sont au nombre de quatre : celui des services informatiques, celui des services de télécommunications, celui des moyens de communication et celui des Publications du Québec. Les revenus de ces fonds proviennent majoritairement des services rendus à des ministères et à des organismes gouvernementaux, dont les crédits sont votés par l'Assemblée nationale. Grâce à ces fonds, les ministères et les organismes clients assument les coûts reliés aux services qu'ils consomment.

Au cours de l'exercice 1991-1992, le Ministère a dépensé la somme de 204 946 900 $ ce qui représente une réduction de 4,5 % par rapport à l'exercice précédent. Le Ministère et les trois organismes relevant de l'autorité du ministre des Communications ont disposé d'un budget totalisant 273 506 000 $ au cours de l'année (voir tableau 2).

Tableau 2
Budget du ministère des Communications et des organismes relevant de l'autorité du ministre des Communications

	1990-1991 $	1991-1992 $
MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS		
Crédits votés		
Coordination et gestion interne	23 319 700	22 951 500
Médias et information	21 073 000	20 712 100
Informatique et télécommunications	5 278 700	5 617 400
Total partiel	49 671 400	49 281 000
Revenus		
Services informatiques	28 639 000	24 989 000
Services de télécommunications	105 556 000	100 385 000
Moyens de communication	18 280 000	17 384 900
Publications du Québec	12 419 000	12 907 000
Total partiel	164 894 000	155 665 900
Total du ministère des Communications	**214 565 400**	**204 946 900**
ORGANISMES		
Régie des télécommunications du Québec	1 823 400	1 940 100
Commission d'accès à l'information	2 673 100	2 588 100
Société de radio-télévision du Québec	64 321 800	64 030 900
Total des organismes	**68 818 300**	**68 559 100**
Total général	**283 383 700**	**273 506 000**

Sources : *Étude des crédits 1991-1992 du ministère des Communications, partie I : bilan et orientations* et *Étude des crédits 1992-1993 du ministère des Communications, partie I : bilan et orientations*.

1.5 Les orientations pour 1992-1993

Le Ministère s'est donné huit orientations pour l'exercice 1992-1993. Plusieurs grands projets viennent se greffer à ces orientations.

- Doter le Québec d'une politique sur les communications.
- Implanter, sur l'ensemble du territoire québécois, un service téléphonique d'urgence 9-1-1.
- Assujettir le secteur privé à des mesures de protection relativement aux renseignements personnels qu'il détient sur les individus.
- Proposer une politique de commercialisation des banques de données publiques; cette politique devra concilier les impératifs de la protection des renseignements personnels avec ceux de l'accès à l'information et ceux de la diffusion gratuite ou commerciale des renseignements.
- Établir un réseau intégré de communications informatiques et bureautiques au service des ministères et des organismes publics.
- Proposer une stratégie et des projets pour le développement du grand Montréal par le biais du secteur des communications.
- Doter la région de Québec d'un plan de développement des communications basé sur des projets concrets.
- Promouvoir l'utilisation du français en informatique au sein de l'administration publique et stimuler la production de logiciels en français dans l'entreprise privée.

Une politique québécoise des communications

La place prépondérante qu'occupe le secteur des communications dans le développement économique, social et culturel de la société québécoise justifie de maintenir, en tête des priorités, la présentation d'une politique québécoise des communications.

Ce projet vise à définir les pouvoirs dont le Québec a besoin pour lui permettre d'orienter le développement des communications sur son territoire.

L'implantation d'un service d'urgence 9-1-1

L'implantation d'un service téléphonique d'urgence 9-1-1, sur l'ensemble du territoire québécois, fait aussi partie des priorités du Ministère. C'est dans le respect des sensibilités de la population du Québec et des attentes des municipalités que le Ministère fait progresser le dossier. Ainsi, il a élaboré divers scénarios d'implantation du service et complété l'évaluation des bénéfices et des coûts. Le Ministère entend multiplier les consultations afin de dégager des consensus entre les intervenants. Un projet de mémoire, déposé au Conseil des ministres, présidera au lancement des travaux d'encadrement législatif nécessaires à l'implantation de ce service.

La protection des renseignements détenus dans le secteur privé

Au Québec, aucune loi spécifique ne protège la circulation des renseignements personnels, voire confidentiels, que contiennent les innombrables banques de données privées. Pour donner suite à la commission parlementaire de novembre 1991, portant sur la protection de la vie privée eu égard aux renseignements personnels détenus dans le secteur privé, le gouvernement entend assujettir le secteur privé à l'obligation de mettre en place des mesures de protection des renseignements qu'il détient.

Dans la logique qui a permis, il y a quelques années, de rendre disponible l'information gouvernementale, il y a lieu, en contrepartie, de protéger les individus quant à l'utilisation des fichiers les concernant, détenus dans le secteur privé. Les modifications législatives nécessaires devraient être déposées à l'Assemblée nationale au cours de l'année 1992-1993.

La commercialisation des banques de données publiques

En septembre 1990, lors de la commission parlementaire chargée de la révision de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, le gouvernement prenait l'engagement d'élaborer une politique sur la commercialisation des banques de données publiques. La démarche aurait à concilier la volonté de rentabiliser un produit issu des services gouvernementaux, tout en assurant la protection de la vie privée des individus.

Les recommandations d'un groupe de travail, mandaté pour étudier la question, ont été traduites en une politique sur la commercialisation des banques de données publiques. Les mesures législatives appropriées seront déposées au cours de l'exercice 1992-1993.

Un projet moteur dans le secteur des technologies

Le ministère des Communications entend réaliser, au cours des prochaines années, un projet majeur d'infrastructures de télécommunications. Ce projet, soit le réseau intégré de communications informatiques et bureautiques, qui vise à regrouper vingt réseaux existant actuellement au gouvernement du Québec est en voie de devenir une réalité. La conception et l'ingénierie du réseau sont complétées. C'est à l'automne 1992 que l'implantation devrait débuter. La réalisation de ce projet nécessitera des investissements évalués à 20 000 000 $.

Le développement de la région de Montréal

Le Ministère s'est engagé à jouer un rôle dans le développement de Montréal en participant aux travaux du Comité ministériel permanent de développement du Grand Montréal.

C'est par l'expansion du secteur des communications que l'action du Ministère entend se manifester en définissant des projets susceptibles de consolider l'économie de la Métropole. Le plan d'action du Ministère s'appuiera sur l'innovation et la modernisation des entreprises, le développement de la main-d'œuvre ainsi que sur l'aide à l'exportation et l'accès au financement. Ce plan s'intégrera à la stratégie gouvernementale dite «des grappes industrielles».

Le développement de la région de Québec

Pour la région de Québec, l'intention du Ministère est d'influer sur le développement des communications par une approche basée sur des projets concrets pouvant contribuer à dynamiser l'économie. L'objectif, pour les mois à venir, est d'en arriver à un plan d'action ministériel qui sera le résultat d'une concertation avec les agents de développement et les entreprises de la région.

L'utilisation du français dans les technologies de l'information

L'utilisation du français dans les technologies de l'information demeure une priorité. En effet, le Ministère cherche à promouvoir la réalisation d'actions concrètes incitant à l'utilisation du français au sein de l'administration publique. Dans cet esprit, un projet de politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information a été préparé à l'intention du Conseil des ministres. Parallèlement, un plan d'action découlant de cette politique est en voie d'élaboration conjointement avec l'Office de la langue française.

Partie II
Le bilan administratif

2.1 Coordination et gestion interne

Ce secteur regroupe les activités de direction, de planification et de coordination au sein du ministère des Communications. On y retrouve les activités réalisées par le Bureau du sous-ministre et celles relevant directement de l'autorité du Sous-ministre: coordination des communications à Montréal, coordination des affaires internationales, coordination des affaires autochtones et services reliés à la Loi sur l'accès. Ce secteur comprend aussi les activités à caractère horizontal, soit celles reliées à la gestion des ressources humaines, matérielles et financières, à la conception d'outils de planification, aux communications et au développement des systèmes d'information.

2.1.1 Direction, planification et coordination

Coordination des communications à Montréal

Le Bureau de Montréal coordonne les activités du Ministère reliées au développement économique de Montréal. À cette responsabilité s'ajoutent le dossier des affaires fédérales-provinciales et celui des communautés culturelles. Le Bureau a eu de plus la responsabilité de préparer un projet pour une politique québécoise des communications.

En coordination avec le Comité ministériel permanent de développement du Grand Montréal, le Ministère a continué à développer son plan d'action sur les communications. La stratégie utilisée s'appuie sur l'innovation et la modernisation des entreprises, le développement de la main-d'œuvre, l'aide à l'exportation et l'accès au financement. À chacun de ces axes correspond une série de projets. Le Ministère a collaboré à la réalisation de plusieurs d'entre eux: l'exposition TRANSIT 92 (portant sur le développement du transport et des technologies de l'information), l'élaboration d'un plan quinquennal de développement de la télématique, la rédaction d'une stratégie internationale en matière de technologies de l'information, la mise sur pied de consortiums de recherche et développement dans le domaine des multimédias et l'organisation d'un mini-colloque sur la normalisation des systèmes d'information dans le secteur des transports.

Au chapitre de la collaboration avec le gouvernement fédéral, l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement des entreprises de communication a pris fin le 31 mars 1991. Toutefois, une dizaine de projets approuvés se poursuivront jusqu'en 1993 et à ce titre, ils ont reçu une aide financière en 1991-1992. Par ailleurs, l'Entente de concertation et d'harmonisation Canada-Québec sur le développement de la radio et de la télévision francophones, conclue en mars 1990, a été reconduite jusqu'en 1994.

Afin de faciliter l'accès au financement pour les entreprises, des liens ont été développés avec plusieurs ministères et organismes et notamment avec la Société de développement industriel du Québec. Enfin, une banque de données sur les programmes d'aide financière a été mise sur pied et est maintenant accessible sur l'ensemble du territoire québécois par le biais des bureaux de Communication-Québec.

Le plan d'action triennal que s'est donné le Ministère, en novembre 1990, en ce qui a trait aux communautés culturelles a été lancé en juin 1991. C'est ainsi que le Ministère a maintenu sa participation aux travaux du Comité Publicité-Diversité du Centre de recherche-action sur les relations raciales. Le Ministère a aussi contribué au financement de la phase II de l'Opération Nouveaux Visages, pilotée par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, et qui permet à des journalistes des communautés culturelles de faire un stage dans les médias québécois. De plus, le Ministère a maintenu sa participation au Comité des communautés culturelles de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain en vue de développer des projets communs. Enfin, le Ministère a amorcé la réalisation d'une banque d'information sur la communication avec les communautés culturelles.

Affaires internationales

Le Ministère a coordonné la participation du Québec aux quatrième et cinquième Conférences des ministres responsables de TV5 qui se sont tenues respectivement à Berne, en avril 1991, et à Ottawa, en septembre 1991. La première de ces rencontres a porté sur la structure des comptes de TV5 et sur l'extension de la diffusion de cette chaîne internationale en Europe, en Amérique et en Afrique. À la deuxième rencontre, les ministres ont mis sur pied un

groupe de travail pour définir les étapes de l'extension de TV5 au continent africain, ainsi que les conditions techniques et financières de ce projet.

Afin de sensibiliser les décideurs français et québécois des secteurs de l'audiovisuel et de la finance à la nécessité d'alliances entre entreprises, le Ministère a organisé les Journées internationales d'échanges sur le financement de l'audiovisuel. Le Ministère a aussi organisé le premier Séminaire franco-québécois des technologies de l'information pour permettre le développement de projets concrets entre les gouvernements, les entreprises et les universités.

Affaires autochtones

Le Ministère a préparé, à l'intention du Secrétariat aux affaires autochtones, un plan d'intervention pour les prochaines années. Dans le cadre du programme d'aide aux communautés en milieu autochtone, une somme totalisant 300 000 $ a été versée pour des projets de radio communautaire destinés aux communautés autochtones locales. Le Ministère a aussi accordé 100 000 $ à une radio autochtone comme contribution à un système de télédistribution et à la construction d'une maison de la communication.

Dans sa volonté de contribuer à la sensibilisation des Québécois aux réalités autochtones, le Ministère a aussi prêté à Radio-Québec les services d'un spécialiste des questions autochtones. Enfin, de concert avec l'Organisme de développement économique des Algonquins de l'Abitibi-Témiscamingue, le bureau de Communication-Québec à Rouyn-Noranda a élaboré un programme de formation pour un stagiaire algonquin.

Loi sur l'accès

En ce qui a trait à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, le Ministère, en 1991-1992, a investi dans un programme d'information et de formation par :

- une association à l'École nationale d'administration publique qui a pu offrir un cours portant sur la Loi sur l'accès ;
- l'organisation de plusieurs sessions d'information ;
- la réalisation de guides d'application de la Loi sur l'accès ;
- l'organisation d'un colloque sur le droit du public à l'information et la protection de la vie privée ;
- la contribution à la mise en place de l'Association sur l'accès et la protection de l'information.

Par ailleurs, le Ministère a procédé à la révision du *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements nominatifs*. Un projet de règlement a aussi été préparé en vue de donner le droit à certains organismes publics de refuser de confirmer l'existence ou de communiquer des renseignements obtenus par leur service de sécurité interne.

Enfin, les propositions de modification à la Loi sur l'accès visant à mettre en application les recommandations du Groupe de travail sur la commercialisation des banques de données ont été étudiées.

2.1.2 Soutien administratif et technique

Administration

En 1991-1992, le Ministère a poursuivi ses efforts en vue de se doter d'outils de gestion institutionnels. En matière de planification et de coordination ministérielles, un système informatisé de suivi et de planification de la masse salariale du Ministère a été implanté. De plus, un cadre de gestion des programmes d'aide financière a été élaboré et implanté. On a en outre procédé à la mise à jour du système comptable unifié pour les fonds spéciaux. Des procédés administratifs entourant la gestion comptable et financière des fonds spéciaux ont été développés. La démarche de programmation des activités de la Direction générale de l'administration a été consolidée.

En matière de développement de systèmes et d'informatisation, on a débuté une étude de faisabilité sur l'élaboration d'un système de gestion intégré des ressources et des activités du Ministère. On a également examiné la possibilité d'élaborer un plan directeur en informatique pour Communication-Québec.

L'implantation des premiers éléments d'un cadre de gestion en matière de sécurité informatique a été amorcée. L'infrastructure du réseau micro-informatique dont dispose le Ministère et l'implantation de la norme relative à l'utilisation du français ont été réalisées. Ces activités s'inscrivent dans le cadre du plan directeur de systématisation et d'informatisation du Ministère, déposé en 1989-1990.

Ressources humaines

Au cours de l'exercice 1991-1992, le soutien professionnel et opérationnel quant à l'organisation administrative, à l'évaluation et à la dotation des emplois, à la formation et au développement du personnel, à l'administration des gains et des avantages sociaux et aux relations entre employeur et employés a été maintenu.

Outre ces activités régulières, la structure administrative supérieure du Ministère a été revue, de concert avec le Secrétariat du Conseil du trésor, et un bilan stratégique de développement du personnel d'encadrement a été préparé.

Communications

Au cours de l'exercice 1991-1992, le Ministère a organisé la remise des Prix des communications à quatre personnalités québécoises (voir tableau 3). Avec le souci d'informer, le Ministère a continué à publier la revue *Le Bulletin des communications* destinée aux principaux décideurs du monde des communications. De plus, signalons sa collaboration à l'organisation d'événements spéciaux dont le colloque «L'État québécois et la communication imprimée» et la Quinzaine des sciences. Le Ministère a aussi participé à diverses expositions par exemple le Salon international de l'informatique de Montréal et le Salon canadien de l'informatique et de la bureautique. Enfin, un dépliant intitulé *Les communications au Québec* a été publié et diffusé.

Tableau 3
Lauréats des Prix des communications

Catégorie	Lauréat
Communication et technologies	J.V. Raymond Cyr Président du conseil et chef de la direction des Entreprises Bell Canada
Communication et médias	Roland Giguère Président du conseil d'administration de Télé-Métropole de 1979 à 1987 et président-administrateur de la Succession J.-A. De Sève
Communication et société	Yves Lamontagne Directeur du Centre de recherche psychiatrique de l'Hôpital Louis-Hippolyte-Lafontaine
Communication et entrepreneuriat	Philippe de Gaspé Beaubien Président du conseil d'administration de Télémédia

2.2 Médias et information

Assurer la communication entre l'État et la population afin de permettre à celle-ci l'accès simple et rapide à une information de qualité sur les programmes gouvernementaux, tel est l'un des volets du mandat du ministère des Communications. Des services dans les domaines de l'information, de la publicité et des publications sont également fournis aux ministères et aux organismes gouvernementaux. Le Ministère contribue aussi au développement du secteur des médias au Québec.

2.2.1 Moyens de communication

Le Ministère offre à l'appareil gouvernemental l'expertise-conseil et des services techniques et administratifs dans les domaines de la publicité, des expositions, des médias, de l'audiovisuel, de la photographie, de la traduction multilingue et de l'interprétation. Le Ministère assure aussi un support efficace aux activités de communication gouvernementale, ce qui permet de développer une meilleure relation État-citoyen.

Audiovisuel et expositions

Le Ministère a pour mandat d'offrir, aux autres ministères et organismes, l'expertise-conseil et des services dans les domaines de l'audiovisuel et des expositions. Il doit aussi voir à la diffusion de l'information gouvernementale sur support audiovisuel, faire connaître les productions gouvernementales et collaborer à leur commercialisation. Il dispense des conseils aux exposants gouvernementaux et coordonne la présence gouvernementale dans des expositions majeures.

Au cours de l'année 1991-1992, le Ministère a réalisé plus de 230 assignations photographiques et les laboratoires ont traité plus de 5 000 photos dont 2 000 en couleur. Il a livré 43 documents vidéographiques et 12 productions sonores. Il a répondu à plus de 350 demandes de service de logistique, de support et d'enregistrement sonore lors d'événements gouvernementaux: audiences publiques, conférences de presse ou colloques.

Par ailleurs, le Ministère a coordonné la présence gouvernementale à trois expositions: le Salon de l'Épargne-Placements de Québec, le Salon de l'Épargne-Placements de Montréal et l'Exposition provinciale de Québec. De plus, le Ministère a organisé, à Matane, le Salon Info-Services pour lequel il a agi à titre de promoteur.

Traduction et interprétation

Le Ministère, avec ses onze traducteurs et une cinquantaine de pigistes, a offert des services de traduction dans 47 langues.

Au cours de l'année 1991-1992, le nombre de mots traduits s'est élevé à 2 849 939, dont plus des deux tiers en anglais et en français pour le bénéfice de 49 ministères et organismes. Les trois principaux clients ont été les ministères de la Justice, des Transports et de l'Énergie et des Ressources.

Dans les langues étrangères, la production s'établit à 890 551 mots et se répartit entre 22 clients. L'espagnol (21%), l'arabe (10%) et l'italien (10%) comptent pour 41% de la demande. Les principaux clients sont le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, la Régie des rentes du Québec, le ministère des Affaires internationales et la Société de l'assurance automobile du Québec.

Publicité et administration

La mission première du Ministère dans le domaine de la publicité consiste à analyser les programmes annuels de publicité des ministères et des organismes assujettis à la directive en matière de publicité et à préparer, pour l'approbation du Conseil du trésor, le programme annuel de publicité du gouvernement du Québec. Il offre de plus aux ministères et aux organismes gouvernementaux un éventail de services professionnels dont le placement publicitaire.

En 1991-1992, l'enveloppe globale du programme de publicité du gouvernement du Québec a atteint 19 300 000 $ comparativement à 20 700 000 $ en 1990-1991. Dans le cadre de ce programme, le Ministère a analysé 60 devis publicitaires, coordonné une sélection d'agences de publicité et diffusé huit bulletins d'information sur les médias à l'intention de ses clients. Le volume de placement médias ayant transité par le Ministère se chiffre à 12 900 000 $. Le Ministère a aussi participé aux travaux d'un comité interministériel visant à favoriser l'intégration des communautés culturelles à la société québécoise.

Enfin, le Ministère a développé une nouvelle tarification à honoraires qui doit entrer en vigueur dès le début du prochain exercice financier. Celle-ci consiste en un tarif de 1,75% appliqué à l'enveloppe en publicité accordée à chaque ministère ou organisme par le Conseil du trésor. Par ce nouveau système, tous les clients bénéficieront de la totalité des escomptes obtenus par le regroupement des achats et réaliseront ainsi des économies de l'ordre de 325 000 $.

2.2.2 Communication-Québec

Le Ministère a pour responsabilité de faciliter l'accès de la population à l'information gouvernementale. Pour ce faire, il dispose d'un service de renseignement général sur les lois, les services et les programmes gouvernementaux. Ces renseignements sont dispensés par téléphone ou à l'accueil dans les 25 points de services du réseau de Communication-Québec. Depuis 1986, en vertu d'une entente avec le gouvernement fédéral, le Ministère offre également des renseignements sur l'administration fédérale. À ce chapitre, Communication-Québec a assumé le service de renseignement spécial mis sur pied à l'occasion du lancement du Plan vert.

En 1991-1992, 1 116 920 demandes de renseignements ont été traitées. De ce nombre, 816 615 portaient sur l'administration québécoise et 300 305 sur l'administration fédérale. L'entente avec Ottawa en matière de renseignement a été reconduite jusqu'en mars 1993. Par ailleurs, dans le but d'améliorer la qualité des services à la population, le Ministère s'est doté d'une politique d'évaluation de la qualité du renseignement.

Six ministères et organismes ont maintenant un accès direct à la banque de renseignements de Communication-Québec. Ce partenariat représente une source d'enrichissement de la banque de renseignements et une garantie de fiabilité du contenu des fichiers. Le Ministère a aussi voulu favoriser une accessibilité plus grande du public à l'information gouvernementale. De ce fait, il a poursuivi ses expériences de diffusion en mode télématique avec quelques serveurs privés. Enfin, certaines améliorations ont été apportées au logiciel de consultation de cette banque pour en accroître la convivialité.

Dans le domaine de l'information, le Ministère a collaboré à diverses campagnes où il a apporté son expertise et son assistance à des ministères et des organismes gouvernementaux. Il a offert au personnel responsable des services d'accueil des ministères et des organismes diverses sessions de formation sur l'administration gouvernementale, sur l'accueil des personnes analphabètes, des personnes handicapées et des citoyens des communautés culturelles. En ce qui concerne les publications, la Collection des guides de Communication-Québec s'est enrichie de quatre nouveaux titres: *Changer d'adresse*, *Que faire en cas de décès*, *Bébé arrive* et *Fonder une entreprise*.

Au cours de l'année 1991-1992, le Ministère a aussi contribué à un programme de formation visant à fournir, au personnel de plusieurs ministères et organismes, une meilleure compréhension des barrières auxquelles sont confrontées les personnes handicapées. De plus, huit communautés culturelles ont pu bénéficier de services de renseignement et d'information, chacune dans sa langue respective. On a par ailleurs procédé à une évaluation des services qui leur sont ainsi offerts.

Enfin, à la demande du ministère de la Sécurité publique, le Ministère est intervenu à plusieurs reprises pour coordonner les communications gouvernementales en situation d'urgence, notamment lors de l'inondation en Beauce, des feux de forêts dans Charlevoix et sur la Côte-Nord et de la tornade à Maskinongé.

2.2.3 Publications gouvernementales

Le ministère des Communications assure l'édition, la publication et la commercialisation de documents gouvernementaux, soit des titres réalisés par ou pour les ministères et les organismes du gouvernement du Québec ou les textes de l'Éditeur officiel du Québec. Il gère aussi une bibliothèque, mise au service des fonctionnaires et des chercheurs.

Bibliothèque administrative

La Bibliothèque administrative met à la disposition des fonctionnaires et des chercheurs les publications dont les titres se regroupent autour des thèmes suivants: administration et gestion, communications et informatique, économie politique et commerce extérieur, éducation, relations de travail, relations internationales et référence générale.

La Bibliothèque administrative coordonne le réseau des bibliothèques gouvernementales appelées à enrichir le catalogue collectif. Elle gère également le dépôt des publications gouvernementales et le Centre d'échange des publications gouvernementales. Depuis 1991, elle gère aussi la Vidéothèque, un service de diffusion gratuite des documents audiovisuels produits par les ministères et les organismes du gouvernement du Québec.

Édition

Pendant les dix premiers mois de l'exercice financier 1991-1992, la Direction a réalisé 883 parutions réparties comme suit:

- 138 numéros de la *Gazette officielle*, partie I et partie II;
- 417 titres de tirés-à-part de lois et règlements;
- 1 recueil annuel des lois;
- 2 mises à jour des *Lois refondues du Québec*;
- 108 mises à jour de codifications administratives et publications jurisprudentielles;
- 77 rapports annuels;
- 194 publications ministérielles;
- 16 conventions collectives.

Au regard des clientèles particulières, douze publications ont été produites:

- *La grossesse*;
- *Au féminin: guide de féminisation des titres de fonctions et des textes*;
- *L'égalité: les moyens pour y arriver*;
- *Profil des communautés culturelles*;

- Revue *Rencontre* (quatre numéros);
- *La Convention de la Baie-James*;
- *Les autochtones et les Québécois: le chemin parcouru*;
- *Relations entre les habitants autochtones et allochtones du Québec*;
- *Comment vivre ensemble avec nos différences*;
- *Opinions et attitudes des Québécois à l'endroit des autochtones*;
- *Pour un débat public*;
- *Consultation régionale*.

Le Ministère a bénéficié de la collaboration du Secrétariat aux affaires autochtones pour réaliser les huit derniers documents.

Dans le secteur de l'édition sur d'autres supports que le papier, les recherches ont été poursuivies et deux nouveaux titres ont été ajoutés au Répertoire des municipalités déjà sur disquettes: il s'agit de *Finances municipales* et de *Prévisions budgétaires des municipalités*.

2.2.4 Médias

Le ministère des Communications a pour mandat de favoriser le développement de l'industrie québécoise des médias et d'améliorer l'accès de la population aux services de communication offerts par ces médias. Ses champs d'intervention sont la radio, la télévision incluant la production audiovisuelle indépendante, la presse écrite, la publicité, la télédistribution et le développement international de tous ces secteurs par le biais notamment de l'exportation des produits télévisuels québécois.

Les interventions du Ministère dans le domaine des médias passent par la réalisation d'études et la publication de recherches, l'élaboration de politiques de développement et de programmes d'aide ministériels, et l'analyse de projets émanant de l'industrie. Le Ministère intervient aussi pour accroître les contacts entre les différentes clientèles, afin de renforcer leur position dans le marché.

Connaissance des médias

De nombreuses études produites par le Ministère ont contribué à développer une meilleure connaissance des médias québécois. Dans le même esprit, le Ministère a soutenu la création du Centre d'études sur les médias de l'Institut québécois de recherche sur la culture. Dans le cadre de ses engagements internationaux, le Ministère a collaboré avec l'Agence de coopération culturelle et technique pour la réalisation de son Programme de développement de la radio rurale, mettant ainsi en valeur les équipements et l'expertise développés par des Québécois.

Consolidation de l'industrie

En 1991-1992, le Ministère a travaillé à la consolidation des entreprises du secteur des médias. Parmi les priorités retenues, mentionnons l'expansion, le financement et la capitalisation des entreprises, l'élargissement des marchés, l'accroissement des investissements ainsi que la commercialisation et la promotion des produits. Le Ministère a aussi appuyé l'industrie pour qu'elle se dote de bureaux de commercialisation dans les domaines de la radio et de la télévision. Il a apporté son soutien à des regroupements de professionnels de l'industrie pour qu'ils accroissent leurs actions de promotion et de marketing au Canada, aux États-Unis et en France. Il a soutenu les entreprises pour leur permettre de participer à des marchés internationaux de production, comme le MIP-TV et le MIPCOM.

Une aide directe a été apportée à l'industrie pour l'organisation d'événements à caractère international. Des recherches sur les relations commerciales entre le Québec et les autres pays ont été poursuivies, afin de découvrir les possibilités, pour les entreprises québécoises, de percer ces marchés et de s'y établir.

Finalement, le Ministère a participé à la création de deux nouveaux programmes destinés aux entreprises de production audiovisuelle: le programme de financement intérimaire du crédit d'impôt et le Fonds d'aide à la production d'émissions de variétés et de magazines. Ces programmes visent à permettre aux entreprises d'avoir accès au financement nécessaire à leur expansion, à leur consolidation et à l'élargissement de leur marché. Par ailleurs, le Ministère a encore soutenu financièrement le Consortium de télévision Québec-Canada qui gère la télévision internationale TV5.

Développement des médias

Conscient de la nécessité de la recherche, de l'innovation et de la maîtrise des technologies de pointe pour les entreprises du secteur des médias, le Ministère a produit des études sur des sujets variés et notamment sur la télévision interactive, la télévision à haute définition, la télévision à la pièce, les canaux spécialisés et les services hors programmation. Par ailleurs, le Ministère apporte son soutien à une expérience

qui consiste à créer une bande «son» indépendante de la bande «parole», afin de rendre les émissions québécoises plus attrayantes sur le marché de l'exportation.

Le Ministère a collaboré au concours de la relève publicitaire du Publicité-Club de Montréal et aux projets de perfectionnement présentés par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, l'Association des câblodistributeurs du Québec et l'Association canadienne de la radio et de la télévision de langue française. De plus, le Ministère a poursuivi ses démarches auprès du ministère des Affaires culturelles, en collaboration avec des représentants du secteur privé, en vue de créer un Institut national de l'image et du son.

Le Ministère a soumis des avis et des recommandations au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes dans le cadre d'une révision de la politique MF relative à la radio communautaire. En ce qui a trait à la télévision, un mémoire a été acheminé au Groupe de travail sur la situation économique de la télévision canadienne.

Afin d'apporter un support aux entreprises situées en région et d'augmenter en qualité et en quantité les services offerts à la population, le Ministère a réalisé des portraits des médias en région, a fourni de l'information aux différentes instances gouvernementales et a appuyé l'extension des services de télédistribution. Dans cette optique, les trois quarts du budget du Programme ministériel d'aide à la radio communautaire ont été accordés aux stations qui diffusent à l'extérieur des grands centres urbains.

Soutien aux organismes

Le Ministère a soutenu financièrement des organismes représentatifs des entreprises et des consommateurs de médias, afin de les aider à réaliser des projets dont les retombées profitent à l'ensemble des clientèles qu'ils représentent. Il a, entre autres, apporté son aide à l'Association des médias écrits communautaires du Québec, au Regroupement des télévisions communautaires et locales, à l'Association des médias régionaux anglophones du Québec, à l'Association québécoise des éditeurs de magazines, à la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, à l'Association nationale des téléspectateurs et à l'Office des communications sociales.

Le Ministère a de nouveau appuyé le Centre de recherche-action sur les relations raciales, en soutenant financièrement la remise du Prix d'excellence pour la publicité multiethnique ainsi que la production de son répertoire de comédiens. De plus, un volet du Programme d'aide à la radio communautaire a été réservé pour les stations qui offrent une programmation multiethnique.

2.3 Informatique et télécommunications

En vertu de sa loi constituante, le ministère des Communications a pour mission d'encourager le développement, au Québec, des télécommunications et des technologies de l'information en vue de susciter des retombées positives sur les plans culturel, social et économique. Le Ministère doit également coordonner, en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor, les activités des ministères et organismes gouvernementaux dans le domaine des technologies. Le Ministère offre aussi aux autres ministères et organismes gouvernementaux des services dans les domaines de l'informatique et des télécommunications.

2.3.1 Technologies de l'information

Dans le domaine des technologies de l'information, le Ministère a pour double mandat de participer à la rationalisation des investissements au gouvernement du Québec et de promouvoir le développement des entreprises de communication.

Rationalisation des investissements gouvernementaux

Depuis 1988, le Ministère s'appuie, pour les technologies de l'information, sur des orientations stratégiques qui visent à créer un ensemble technologique cohérent, répondant aux besoins des ministères et des organismes gouvernementaux, dans une perspective de rentabilisation optimale des équipements et des infrastructures. Pour donner suite au dépôt de ces orientations, des recommandations ont été produites, à l'intention des gestionnaires du secteur des technologies, portant sur les choix à privilégier autant dans le domaine des ordinateurs centraux et des applications mini et micro-informatiques que pour celui de l'interconnexion des réseaux.

Les activités de normalisation constituent une priorité du plan stratégique gouvernemental des technologies de l'information. Dans cette optique, des normes nationales et internationales ont été élaborées en ce qui concerne l'utilisation du français. C'est ainsi que le Ministère a participé aux travaux de l'Association canadienne de normalisation, de l'Organisation

internationale de normalisation et de SHARE Europe qui regroupe des utilisateurs de produits IBM dont la langue nationale est autre que l'anglais.

En 1991-1992, le Ministère a poursuivi sa collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor, dans le but de réviser les différents processus de gestion des technologies de l'information au gouvernement du Québec. Il a participé à la définition des priorités d'intervention approuvées par cet organisme. Pour leur part, les travaux entrepris dans le cadre du plan géomatique gouvernemental ont été axés sur la rationalisation des investissements dans ce domaine.

Par ailleurs, un projet de politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information a été préparé pour être soumis au Conseil des ministres. Un plan d'action, conjoint avec l'Office de la langue française, découlera de ce projet de politique. Dans le domaine du génie-logiciel, un comité interministériel a travaillé pour développer une approche gouvernementale concertée relative à l'automatisation des activités de systèmes informatisés, en vue d'éviter la duplication de telles analyses au sein des ministères et organismes.

Diverses activités se sont déroulées dans le domaine de l'échange de documents informatisés (EDI). Elles visent à mieux faire connaître cette technologie aux ministères et organismes et à développer des orientations gouvernementales dans une perspective de rationalisation des investissements. Le Ministère a aussi contribué à la publication de plusieurs ouvrages touchant les aspects juridiques et techniques de l'échange de documents informatisés.

Par ailleurs, le Ministère a accompagné trois ministères dans leur démarche d'acquisition de matériel informatique, et a préparé seize avis sur ces acquisitions. Il a aussi assuré la coordination de la gestion intégrée du parc d'ordinateurs et des espaces magnétiques.

Enfin, les travaux reliés au projet DELTA, dont l'objectif consiste à réaliser un ensemble d'outils en gestion textuelle, se sont poursuivis. Ces outils visent à augmenter la productivité dans l'Administration, à soutenir l'utilisation du français comme langue de travail et à favoriser l'essor économique des entreprises québécoises. Les travaux accomplis en 1991-1992 ont porté sur la mise au point de logiciels, la poursuite de projets-pilotes, la recherche de partenaires financiers provenant des secteurs public et privé et le transfert des technologies vers le secteur privé.

Développement des entreprises de communications

En 1991-1992, le Ministère a encore cherché à favoriser le développement des entreprises de communication. Il a assumé la responsabilité du suivi, au gouvernement du Québec, du projet MACROSCOPE et a participé aux comités interministériels de suivi des projets INTERFACE, concernant les interfaces personne-machine et PROGERT, traitant de la gestion des ressources territoriales. Des représentants du Ministère ont également siégé au Comité d'évaluation du nouveau programme R&D-PME du Fonds de développement technologique. Le ministère des Communications et le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie ont collaboré pour favoriser la création d'un centre d'essais de conformité aux normes OSI (Open Systems Interconnexion).

Par un appui financier ou technique, le Ministère a soutenu diverses associations et organismes du secteur des technologies de l'information, dont la Fédération de l'informatique du Québec, le Forum télématique québécois, l'Infomètre, le Centre de recherche informatique de Montréal et le Centre francophone de recherche en informatisation des organisations. Dans le domaine de l'échange de documents informatisés, le Ministère a participé au suivi du projet EDICOM (système d'information portuaire de Montréal) et à celui des projets de l'Institut EDI. Les actions dans le domaine du droit relié aux nouvelles technologies ont permis d'inventorier et de résoudre les problèmes, notamment les questions de contrat et de droit d'auteur, qui se posent dans le secteur public et qui ont des impacts sur le secteur privé.

En matière de relations internationales, le Ministère a organisé, à Québec, le premier Séminaire franco-québécois sur les technologies de l'information. Cet événement a permis d'identifier des champs de coopération avec la France : l'informatique hospitalière, la télématique, l'échange de documents informatisés, la carte à microprocesseur, les industries de la langue, le génie logiciel, les systèmes experts, la géomatique, la sécurité informatique et la productique. De plus, une banque de ressources sur les technologies de l'information en langue française a été développée, avec le soutien de l'Agence de coopération culturelle et technique.

2.3.2 Politiques de télécommunications

En 1991-1992, le Ministère a participé aux audiences du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes relatives à la requête d'Unitel, visant à concurrencer les compagnies de téléphone sur le marché de l'interurbain public. Devant le même organisme, le Ministère a participé à une requête touchant Téléglobe Canada, en plus d'avoir pris part à l'examen annuel du programme de construction de Bell Canada.

Devant la Régie des télécommunications du Québec, le Ministère s'est intéressé à trois dossiers : l'interconnexion des réseaux privés, la revente et le partage de services de télécommunications et le dossier de Vidéotron-Télécom. Il a également assuré le suivi des plans de développement des entreprises de télécommunications sous juridiction de la Régie.

En ce qui a trait au développement économique, le Ministère s'est efforcé d'augmenter les activités de recherche et développement au Québec. Il faut mentionner que les sociétés Recherches Bell Northern, Téléglobe et Ericsson ont annoncé des investissements majeurs en recherche et développement dans la région de Montréal. Ceux-ci totaliseront près de 600 000 000 $, en cinq ans, et créeront plus de 500 emplois hautement spécialisés.

Dans le cadre d'une collaboration avec la ville de Montréal et le Centre d'initiative technologique de Montréal, le Ministère participe à un projet d'étude et de concertation visant à augmenter l'activité économique du secteur des télécommunications. Enfin, des symposiums regroupant des intervenants du secteur des télécommunications ont été organisés, par le Ministère, dans le but d'échanger sur les nouvelles technologies, suscitant ainsi l'établissement de liens entre les intéressés.

Le gouvernement du Québec tente depuis plusieurs années d'obtenir un nouveau partage des responsabilités en télécommunications. L'objectif est de doter le Québec de pouvoirs qui lui permettront d'orienter le développement des communications sur son territoire. Le Ministère suit attentivement l'évolution de plusieurs dossiers qui influeront sur ce partage des pouvoirs.

Au cours de l'exercice 1991-1992, le Ministère a poursuivi les travaux en vue de promouvoir l'implantation, au Québec, du service téléphonique d'urgence 9-1-1. De plus, le Ministère a présenté, au ministère des Affaires internationales, des analyses sur les négociations du GATT et notamment sur l'annexe concernant les télécommunications.

2.3.3 Informatique

Le Ministère met à la disposition des ministères et des organismes du gouvernement du Québec des services de traitement de l'information ainsi que des services de développement de systèmes. Il exerce donc un rôle de serveur gouvernemental. En 1991-1992, le Ministère a dispensé ses services à 77 ministères et organismes. Le financement de ces activités provient des revenus de la vente des services. Ce mode de financement permet une meilleure imputabilité et constitue un incitatif à la rationalisation des dépenses. La tarification est basée sur l'autofinancement, l'équité et la valeur réelle des services rendus.

Depuis l'exercice 1988-1989, le nombre de transactions a triplé. Les tarifs n'ont jamais été haussés et ont même été réduits de 6,8 % en 1991-1992 tout en assurant l'autofinancement et en maintenant à jour les équipements.

Traitement de l'information

En 1991-1992, le traitement de l'information a continué à s'améliorer quant à la qualité et à la stabilité des services offerts à la clientèle. Le taux moyen de disponibilité a été supérieur à 99,8 % et le nombre d'interruptions de service a baissé de 27,5 % par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, des disques magnétiques supplémentaires (représentant 30 gigaoctets) ont été acquis afin de répondre aux besoins croissants des ministères et des organismes. Au chapitre de la sécurité informatique, le nombre d'utilisateurs des services du centre de traitement s'est accru. Au cours de l'exercice 1991-1992, huit centres informatiques ont effectué douze essais de relève de leurs opérations.

Conseil en systématisation et en information

Sur le plan des services-conseils, le Ministère dessert en moyenne 25 clients. En 1991-1992, il a réalisé 55 projets de soutien à l'information, 46 projets de développement et d'évolution des systèmes ; il a de plus effectué l'entretien de 38 systèmes déjà en opération. Mentionnons que le Ministère a étendu son expertise au domaine des services-conseils en mini-informatique.

2.3.4 Télécommunications

Le Ministère dispense des services de télécommunications aux différents ministères et d'organismes gouvernementaux ainsi qu'à certains organismes privés. En plus de planifier et de coordonner le développement intégré des infrastructures et des réseaux de télécommunications, le Ministère conseille le gouvernement et lui fournit l'expertise nécessaire en vue d'assurer un développement technologique cohérent dans le secteur des télécommunications gouvernementales. Le Ministère voit aussi à favoriser l'essor de l'industrie québécoise des télécommunications.

Le Ministère fournit, à plus d'une centaine de ministères et d'organismes gouvernementaux, des services de communications téléphoniques, informatiques et écrites, de radiocommunications et d'expertise-conseil. Il agit, au nom du gouvernement, comme interlocuteur auprès des fournisseurs de biens et de services de télécommunications. Les activités en matière de télécommunications sont financées par les revenus provenant de la vente, aux ministères et aux organismes, des produits et des services de télécommunications.

Au cours de la dernière année, le Ministère a entrepris une grande révision de ses réseaux communs de communications. La conception et l'ingénierie du projet de réseau intégré de communications informatiques sont maintenant complétées. Ce projet de 20 000 000 $ est soumis à l'approbation du Conseil du trésor. À la suite de l'autorisation du Conseil du trésor, le Ministère a aussi entrepris la conception et l'ingénierie du projet de réseau intersites de radiocommunications. Ce projet s'étalera sur une période de trois ans.

Par ailleurs, une étude visant à définir une norme pour le câblage intégré des édifices a été entreprise, en collaboration avec le ministère des Approvisionnements et services et la Société immobilière du Québec. De plus, un montant de 170 000 $ a été partagé par sept ministères pour financer la réalisation d'une étude portant sur l'échange de documents informatisés. Enfin, le Ministère continuera de participer à un projet-pilote en vue d'identifier des applications au réseau numérique à intégration de services.

L'organigramme du ministère des Communications, au 31 mars 1992

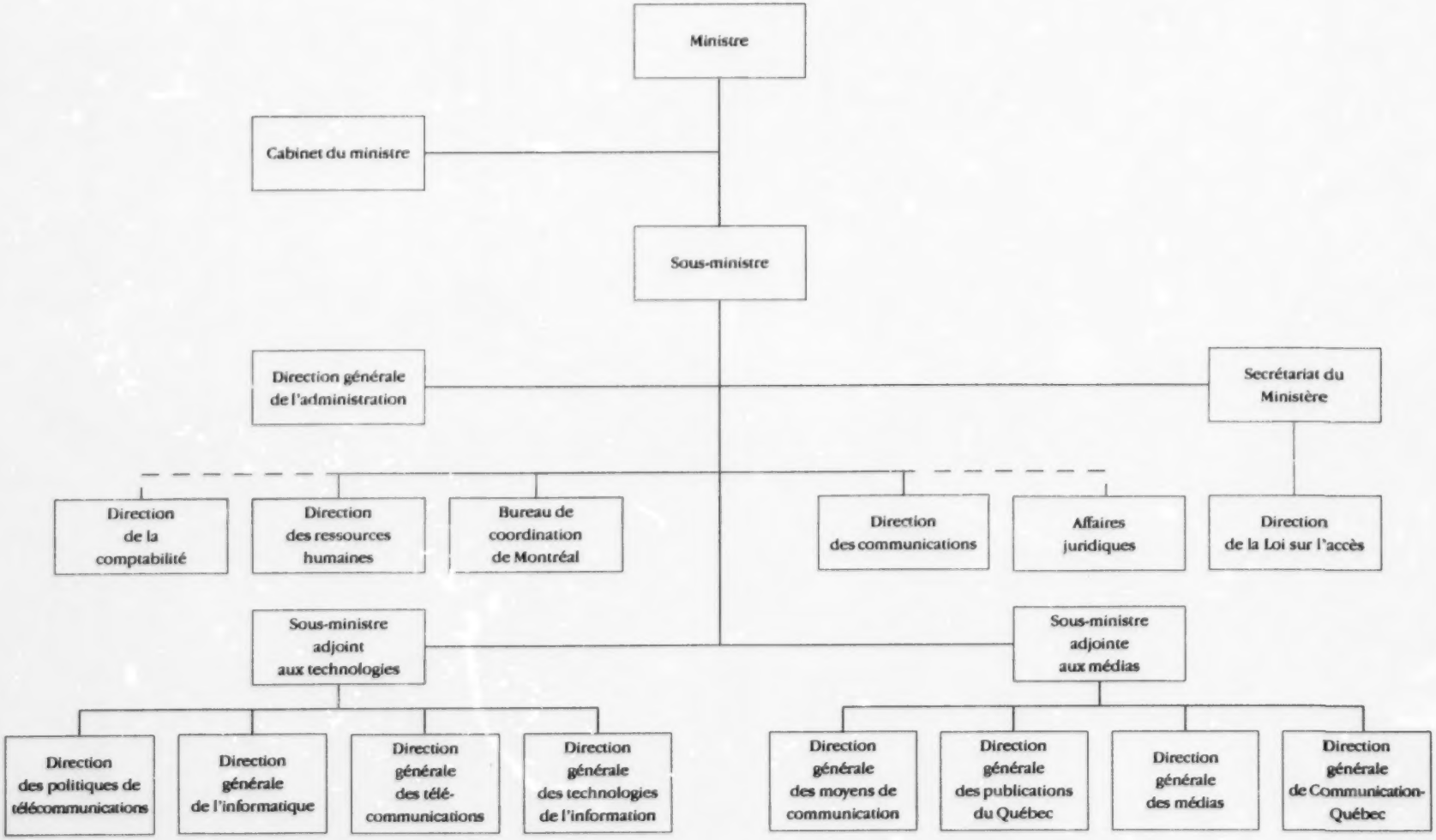

Partie III
Les annexes

Annexe 1

Lois et règlements relevant de la responsabilité du ministre des Communications, au 31 mars 1992

Lois

- Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., A-2.1), modifiée par 1990, chapitre 57.
- Loi sur le ministère des Communications (L.R.Q., c. M-24), modifiée par 1990, chapitre 49.
- Loi sur la programmation éducative (L.R.Q., c. P-30.1).
- Loi sur la Régie des télécommunications (L.R.Q., c. R-8), modifiée par 1990, chapitre 51.
- Loi sur la Société de radio-télévision du Québec (L.R.Q., c. S-11.1).
- Loi sur l'emblème aviaire (L.R.Q., c. E-4.1).

Règlements

Règlements adoptés en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

- Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements nominatifs (R.R.Q., c. A-2.1, r. 1.1).
- Règles de preuve et de procédure de la Commission d'accès à l'information (R.R.Q., c. A-2.1, r. 2).

Règlements adoptés en vertu de la Loi sur le ministère des Communications

- Règlement sur l'administration des revenus et des recettes de l'Éditeur officiel du Québec (R.R.Q., c. M-24, r. 0.1).
- Règlement sur le Bureau central de l'informatique (R.R.Q., c. M-24, r. 1).
- Décret sur l'emblème officiel du gouvernement du Québec (R.R.Q., c. M-24, r. 2).
- Règlement sur les entreprises de télévision payante (R.R.Q., c. M-24, r. 2.1).
- Règlements sur la *Gazette officielle du Québec* (R.R.Q., c. M-24, r. 2.2).
  - Modification : décret 2856-82, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, n° 60, 29 décembre 1982, p. 4846.
  - Modification : décret 1774-87, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, n° 53, 9 décembre 1987, p. 6691.
- Décret sur l'identification visuelle des véhicules automobiles gouvernementaux (R.R.Q., c. M-24, r. 3).
  - Modification : décret 1985-87, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, n° 3, 20 janvier 1988, p. 373.
- Décret sur l'identification visuelle du gouvernement du Québec (R.R.Q., c. M-24, r. 4).
  - Modification : décret 968-80.
  - Modification : décret 3000-82.
- Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère des Communications (R.R.Q., c. M-24, r. 5.1.).

Règlements adoptés en vertu de la Loi sur la Régie des télécommunications

- Règlements sur les entreprises de téléphone (R.R.Q., c. R-8, r. 1).
- Règles de procédure devant la Régie des télécommunications (R.R.Q., c. R-8, n. 2).
- Tarifs des droits payables à la Régie des télécommunications par certaines entreprises publiques (R.R.Q., c. R-8, n. 4).
  - Modification : décret 68-87, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, n° 5, 4 février 1987, p. 977.

Règlements adoptés en vertu de la Loi sur la Société de radio-télévision du Québec

- Règlement sur l'avancement à la classe I des corps d'emplois professionnels régis par la convention collective entre le syndicat général des employés de Radio-Québec (R.R.Q., c. S-11.1, r. 1).

- Règlement sur l'avancement à la classe I des corps d'emplois professionnels régis par le Règlement sur le personnel non syndiqué de Radio-Québec (R.R.Q., c. S-11.1, r. 2).
- Règlement sur la délimitation des régions et la constitution des comités régionaux de Radio-Québec (R.R.Q., c. S-11.1, r. 3.1).
  - Modification: décret 721-85, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, n° 20, 8 mai 1985, p. 2388.
  - Modification: décret 1079-86, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, n° 33, 6 août 1986, p. 3332.
  - Modification: décret 476-92, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, n° 17, 22 avril 1992, p. 2642.
- Règlement de la Société de radio-télévision du Québec sur les échelles de salaires des cadres (R.R.Q., r. 3.2) C. T. n° 175860, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, n° 5, 30 janvier 1990, p. 965.
- Règlement concernant les échelles de salaires des employés non syndiqués de Radio- Québec (S.11.1, r. 3.3) C.T. n° 172017, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, n° 45, 25 octobre 1989, p. 5476, C.T. n° 176150, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, n° 10, 6 mars 1991, p. 1383.
- Règlement sur l'exercice général des pouvoirs de Radio-Québec (R.R.Q., c. S-11.1, r. 4).
- Règlement sur les frais encourus dans l'intérêt de Radio-Québec (R.R.Q., c. S-11.1, r. 5).
- Règlement sur la gestion du personnel de Radio-Québec (R.R.Q., c. S-11.1., r. 6).
- Règlement sur la gestion financière de la Société de radio-télévision du Québec, décret 72-90, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, n° 6, 7 février 1990, p. 533.
- Règlement sur les heures de travail et sur la rémunération du travail supplémentaire de certains employés de Radio-Québec (R.R.Q., c. S-11.1, r. 8).
- Règlement sur les heures de travail et sur le travail supplémentaire des cadres supérieurs de Radio-Québec (R.R.Q., c. S-11.1, r. 9).
- Règlement sur le personnel non syndiqué de Radio-Québec (R.R.Q., c. S-11.1, r. 10).
  - Modification: C.T. n° 1480824, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, n° 53, 24 novembre 1982, p. 4329.
- Règlement sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres modifications de travail des directeurs techniques de Radio-Québec (R.R.Q., c. S-11.1, r. 12).
  - Modification: C.T. n° 145166, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, n° 33, 3 août 1983, p. 3636.
  - Modification: C.T. n° 148230, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, n° 8, 15 février 1984, p. 1181.
  - Modification: C.T. n° 150672, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, n° 25, 13 juin 1984, p. 2345.
  - Modification: C.T. n° 153913, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, n° 53, 26 décembre 1984, p. 6269.
  - Modification: C.T. n° 160786, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, n° 21, 21 mai 1986, p. 1447.
  - Modification: C.T. n° 164072, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, n° 13, 30 mars 1988, p. 1861.
  - Modification: C.T. n° 165257, 19 août 1987.
  - Modification: C.T. n° 172770, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, n° 7, 14 février 1990, p. 609.

Annexe 2

Organismes relevant de l'autorité du ministre des Communications

Commission d'accès à l'information

888, rue Saint-Jean
Bureau 420, 4e étage
Québec (Québec)
G1R 3P7
Tél. : (418) 529-7741
Président : Paul-André Comeau

La Commission d'accès à l'information, créée le 16 décembre 1982 conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, a une vocation à la fois de tribunal administratif, de conseil pour le législateur et de protecteur des droits des citoyens en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée.

Régie des télécommunications du Québec

Édifice Delta
2875, boulevard Laurier, 13e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 2M2
Tél. : (418) 643-5560
Président : Jean-Marc Demers

La Régie des télécommunications du Québec constitue à la fois un tribunal de régulation économique, un organisme de contrôle, une source d'avis et d'ordonnances et une ressource de consultation. Elle coordonne le développement des télécommunications en milieu québécois et est chargée d'évaluer le caractère éducatif de la programmation de Radio-Québec.

Société de radio-télévision du Québec

800, rue Fullum
Montréal (Québec)
H2K 3L7
Tél. : (514) 521-2424
Présidente-directrice générale : Françoise Bertrand

La Société de radio-télévision du Québec a principalement pour objet d'établir et d'exploiter, sur l'ensemble du territoire québécois, une entreprise de radio-télévision éducative connue sous le nom de Radio-Québec. Elle a aussi pour mandat d'implanter, de posséder et de gérer un service de production de documents audiovisuels et de radio-télévision.

---

1. Ces organismes présentent des rapports annuels distincts de celui du ministère des Communications.

Annexe 3

Liste des titulaires de postes de direction, au 31 mars 1992

Ministre
Lawrence Cannon
(418) 643-7843

Directeur du cabinet
Luc Harrison
(418) 643-7843

Sous-ministre
Michel Roy
(418) 643-8492

Secrétaire du Ministère
Édith Bédard
(418) 643-8492

Chef du Service de la Loi sur l'accès
Gabriel Lalonde
(418) 643-8861

Directrice du Bureau de coordination de Montréal
Céline Coulombe (par intérim)
(514) 873-7237

Directeur général de l'administration
Raynald Brulotte
(418) 643-8760

Directeur de la programmation et des ressources financières
Yvan Bouchard
(418) 644-2120

Directeur des ressources matérielles
Émile Loranger
(418) 644-8519

Directrice des systèmes d'information et de l'innovation
Hélène Tremblay
(418) 643-9509

Directeur des ressources humaines
Jean-Claude Kirouac
(418) 643-7930

Directeur des communications
Démosthène Blasi
(418) 643-1529

Directeur de la comptabilité
Pierre Rompré
(418) 643-1957
(Relève du ministère des Finances)

Responsable des Affaires juridiques
Michel Lapointe
(418) 643-8704
(Relève du ministère de la Justice)

Sous-ministre adjoint aux technologies
Pierre Boisvert
(418) 643-8492

Directeur des politiques de télécommunications
André Duplessis
(418) 643-8096

Chef du Service du développement économique des télécommunications
Aldor Bordeleau
(418) 644-2174

Directeur général de l'informatique
Éric Martin
(418) 644-6108

Directeur de la coordination
Louis Pelletier
(418) 644-1862

Directeur du traitement de l'information
Jean Pellerin
(418) 644-4913

Chef du Service logiciels et matériels
Jean-Pierre Fillion
(418) 644-1523

Cheffe du Service production et opération
Danielle Ferland
(418) 644-4915

Directeur du développement des systèmes
Jacques Proulx
(418) 644-1866

Cheffe du Service développement des systèmes I
Lyne Lebel
(418) 644-6173

Chef du Service développement des systèmes II
Simon Gaudreau
(418) 643-7528

Chef du Service gestion des données
Clermont Allard
(418) 644-8542

Chef du Service ingénierie et contrôle des systèmes
Réal Crispo
(418) 644-3832

Directeur général des télécommunications
Bernard Beauchemin
(418) 643-7774

Directeur des services administratifs
Jacques A. Bilodeau
(418) 646-7606

Directeur des communications téléphoniques et informatiques
Marcel W. Landry
(418) 644-6111

Chef du Service de l'ingénierie des réseaux
Gilbert Coutu
(418) 644-9490

Chef du Service de l'ingénierie des systèmes
Roland Grenier
(418) 643-2912

Directeur de la radiocommunication
Richard Sirois
(418) 643-2196

Chef du Service de l'ingénierie radio
Gilbert Labonté
(418) 644-2694

Directrice générale des technologies de l'information
Monique Charbonneau
(418) 643-8708

Directeur des technologies
Michel Rosciszewski
(418) 644-9419

Chef du Service des orientations technologiques
Jean-François Motheron
(418) 644-1834

Directeur des logiciels d'application
Louis Lamothe
(418) 644-7010

Directrice de l'informatisation et de la gestion
Francine Thomas
(418) 646-2216

Sous-ministre adjointe aux médias
Brigitte Bourque
(418) 643-8492

Directeur général des moyens de communication
François C. Reny
(418) 644-7640

Directeur de l'audiovisuel et des expositions
Jules Rochon
(418) 644-1856

Directeur de la traduction
Maurice Arguin
(418) 644-2866

Directeur de la publicité
Jean-Pierre Lemonde
(418) 644-1342

Directeur général des publications du Québec
Jean-Paul Gagné
(418) 644-7789

Directeur de la Bibliothèque administrative
Jean-Pierre Gagnon
(418) 643-1515

Directeur de l'édition
Maurice Sabourin
(418) 644-7785

Directeur de la commercialisation
Roger Hakim
(418) 643-1804

Directeur des finances et des services
Fernand Delagrave
(418) 644-7819

Directeur général des médias
Serge Thibaudeau
(418) 643-1625

Directrice de la radio-télévision et de la publicité
Hélène Cantin
(418) 643-1887

Directeur du développement international et de la télédistribution
Jean-Guy Prince
(418) 643-1618

Directeur de l'économie des médias
Guy Rivest
(418) 644-0566

Directrice générale de Communication-Québec
Marcelle Girard
(418) 643-1430

Directrice des services centraux
Lise Monette
(418) 643-1430

Directrice régionale du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
Danielle Daigneault
(418) 722-3950

Directeur régional du Saguenay – Lac-Saint-Jean
Jacques-Gilbert Tremblay
(418) 547-3696

Directrice régionale de Québec et de Chaudière-Appalaches
Micheline Baril
(418) 643-7366

Directeur régional de la Mauricie – Bois-Francs
François Beaudoin (par intérim)
(819) 371-6115

Directeur régional de l'Estrie
Rock Boisclair
(819) 820-3081

Directrice régionale de Montréal
Nicole Laverdure
(514) 499-2403

Directeur régional de l'Outaouais
Yves Roy
(819) 772-3456

Directeur régional de l'Abitibi-Témiscamingue
Louis Dallaire (par intérim)
(819) 797-1617

Directeur régional de la Côte-Nord
Jean-Pierre Dallaire
(418) 968-2878

Directeur régional de Laval-Lanaudière et Laurentides
Lucien Fillion
(514) 669-3733

Directeur régional de la Montérégie
Guy Saint-Martin
(514) 873-8852

Annexe 4

Bureaux de Communication-Québec, au 31 mars 1992[1]

01 — Bas-Saint-Laurent

Rimouski
164, rue Saint-Germain Est
Rimouski (Québec)
G5L 1A8
Tél. : (418) 722-3939

02 — Saguenay–Lac-Saint-Jean

Jonquière
3950, boulevard Harvey Est[2]
Jonquière (Québec)
G7X 8L6
Tél. : (418) 547-6601

Saint-Félicien
1209, boulevard du Sacré-Cœur
Case postale 7
Saint-Félicien (Québec)
G8K 2P8
Tél. : (418) 679-0433

03 — Québec

Québec
870, boulevard Charest Est
Québec (Québec)
GlK 8S5
Tél. : (418) 643-1344

04 — Mauricie–Bois-Francs

Trois-Rivières
225, rue des Forges, bureau 108
Trois-Rivières (Québec)
G9A 2G7
Tél. : (819) 371-6121

Drummondville
315, rue Hériot
Drummondville (Québec)
J2B 1A6
Tél. : (819) 477-7272

05 — Estrie

Sherbrooke
200, Belvédère Nord, r.-de-ch. 02
Sherbrooke (Québec)
J1H 4A9
Tél. : (819) 820-3000

06 — Montréal

Montréal
2, complexe Desjardins, case postale 691
Tour de l'est, 22e étage, bureau 2217
Montréal (Québec)
H5B 1B8
Tél. : (514) 873-2111

Accueil et renseignements
3, complexe Desjardins
Tour du nord
Montréal (Québec)
H5B 1H1
Tél. : (514) 873-2111

07 — Outaouais

Hull
170, rue de l'Hôtel-de-Ville, r.-de-ch.
Hull (Québec)
J8X 4C2
Tél. : (819) 772-3232

08 — Abitibi-Témiscamingue

Rouyn-Noranda
108, rue Principale
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 4P2
Tél. : (819) 764-3241

Val-d'Or
888, 3e Avenue
Place du Québec
Val-d'Or (Québec)
J9P 5E6
Tél. : (819) 825-3166

1. Le premier bureau d'une région est habituellement une direction régionale ou un bureau régional; les autres sont des bureaux locaux.

2. Il y a également un comptoir d'accueil à l'entrée de l'édifice.

09 — Côte-Nord

Sept-Îles
456, rue Arnaud, r.-de-ch., bureau 01
Sept-Îles (Québec)
G4R 3B1
Tél. : (418) 968-2806

Baie-Comeau
625, boulevard Laflèche, bureau 203
Baie-Comeau (Québec)
G5C 1C5
Tél. : (418) 589-2244

11 — Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Gaspé
167, rue de la Reine, case postale 1610
Gaspé (Québec)
G0C 1R0
Tél. : (418) 368-2550

Îles-de-la-Madeleine
224 A, route Principale, case postale 340
Cap-aux-Meules (Québec)
G0B 1B0
Tél. : (418) 986-3222

12 — Chaudière-Appalaches

Saint-Georges
11287, 1re Avenue
Saint-Georges (Québec)
G5Y 2C2
Tél. : (418) 227-1122

Thetford Mines
122, rue Notre-Dame Nord
Thetford Mines (Québec)
G6G 2J8
Tél. : (418) 338-0181

13 — Laval-Lanaudière

Laval
1796, boulevard des Laurentides
Laval (Québec)
H7M 2P6
Tél. : (514) 873-5555

Joliette
420, rue De Lanaudière
Joliette (Québec)
J6E 7X1
Tél. : (514) 759-6440

14 — Laurentides

Saint-Jérôme
222, rue Saint-Georges
Saint-Jérôme (Québec)
J7Z 4Z9
Tél. : (514) 438-1282

15 — Montérégie

Longueuil
300, rue de Longueuil
Longueuil (Québec)
J4H 1H4
Tél. : (514) 873-8989

Granby
77, rue Principale
Granby (Québec)
J2G 9B3
Tél. : (514) 375-5664

Saint-Jean-sur-Richelieu
24, rue Richelieu
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J3B 6X9
Tél. : (514) 346-6879

Salaberry-de-Valleyfield
83, rue Champlain
Salaberry-de-Valleyfield (Québec)
J6T 1W4
Tél. : (514) 371-9111

Saint-Hyacinthe
600, rue Sainte-Anne
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 5G5
Tél. : (514) 778-1123

Annexe 5

Librairies et concessionnaires[1] des Publications du Québec, au 31 mars 1992

Librairies Les Publications du Québec

Hull
Les Publications du Québec
Librairie de place du Centre
200, promenade du Portage
Hull (Québec)
J8X 4B7
Tél. : (819) 772-3020

Montréal
Les Publications du Québec
Librairie du complexe Desjardins
Niveau de la promenade, Tour du nord
Montréal (Québec)
H3B 1B8
Tél. : (514) 873-6101

Québec
Les Publications du Québec
Librairie de l'édifice Marie-Guyart
Aile Saint-Amable, r.-de-ch.
1056, rue Conroy
Québec (Québec)
G1R 5E6
Tél. : (418) 643-3895

Sainte-Foy
Les Publications du Québec
Librairie de place Laurier
2740, boulevard Laurier
La promenade, 3e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4L7
Tél. : (418) 651-4202

Concessionnaires

Baie-Comeau
Librairie L'Entreligne
878, rue Bossé
Baie-Comeau (Québec)
G5C 1L6
Tél. : (418) 589-6600

Chicoutimi
Librairie du Royaume
Place du Royaume
1401, boulevard Talbot
Chicoutimi (Québec)
G7H 5N6
Tél. : (418) 545-3571

Librairie Régionale
461, rue Racine Est
Chicoutimi (Québec)
G7H 1T6
Tél. : (418) 549-7135

Dolbeau
La Librairie Centrale
1245, rue Wallberg
Dolbeau (Québec)
G8L 1H3
Tél. : (418) 276-3455

Drummondville
Librairie du Centre-du-Québec
212, rue Hériot
Drummondville (Québec)
J2C 1J8
Tél. : (819) 478-1395

Gaspé
Librairie Alpha
103, rue de la Reine
Gaspé (Québec)
G0C 1R0
Tél. : (418) 368-5514

Joliette
Librairie René Martin
598, rue Saint-Viateur
Joliette (Québec)
J6E 3B7
Tél. : (514) 759-2822

Jonquière
La Procure de Jonquière
3460, boulevard Saint-François
Jonquière (Québec)
G7X 8L3
Tél. : (418) 542-9571

Laval
Librairie Papeterie Le Bouquin
395, boulevard Cartier
Laval (Québec)
H7N 2K8
Tél. : (514) 688-6036

1. On entend par concessionnaire, des librairies privées qui sont des dépositaires officiels des Publications du Québec.

New-Richmond
Librairie générale Liber
Carrefour Baie-des-Chaleurs
120, rue Perron Ouest
New-Richmond (Québec)
G0C 2B0
Tél. : (418) 392-4828

Rimouski
Librairie L'Alphabet
120, rue Saint-Germain Ouest
Rimouski (Québec)
G5L 4B5
Tél. : (418) 723-8521

Rivière-du-Loup
Librairie du Portage
298, boulevard Thériault
Rivière-du-Loup (Québec)
G5R 4C2
Tél. : (418) 862-3561

Rouyn-Noranda
Au boulon d'ancrage
Promenade du cuivre
100, rue du Terminus Ouest
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 6H7
Tél. : (819) 764-9574

Saint-Georges
Librairie de la Chaudière
Place Centre-Ville
11400, 1re Avenue
Saint-Georges-Est (Québec)
G5Y 5S4
Tél. : (418) 227-1303

Saint-Hyacinthe
Librairie Daigneault
548, rue Mondor
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 5A9
Tél. : (514) 773-8586

Saint-Lambert
Librairie Le Fureteur
615, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec)
J4P 3R4
Tél. : (514) 465-5597

Shawinigan
Clément Morin & Fils
1, plaza de la Mauricie
Shawinigan (Québec)
G9N 7C1
Tél. : (819) 539-8326

Sherbrooke
Biblairie G.G.C.
65, rue Belvédère Sud
Sherbrooke (Québec)
J1H 4B3
Tél. : (819) 566-0344

Biblairie G.G.C.
Pavillon Albert-Leblanc
2500, boulevard de l'Université
Sherbrooke (Québec)
J1K 2R1
Tél. : (819) 566-0344

Trois-Rivières
Clément Morin et Fils
Centre les Rivières
4125, boulevard des Forges
Trois-Rivières (Québec)
G8Y 1W1
Tél. : (819) 379-4153

Annexe 6

Publications du ministère des Communications, en 1991-1992

Coordination et gestion interne

Direction de la Loi sur l'accès

- *La Loi sur l'accès - Les intervenants*

Direction des communications

- *L'Express*
- *L'Intercomm*
- *Le Bulletin des communications*
- *Organigramme à photos du ministère des Communications*
- *Rapport annuel 1990-1991 du ministère des Communications*
- *Études des crédits 1992-1993 du ministère des Communications (Partie I)*
- *Le Bottin*

Médias et information

Direction générale des moyens de communication

- *Actualités FMC*
- *Info Expos*
- *L'Immédiat*

Direction générale de Communication-Québec

- *Le Babillard*
- *Liste des directeurs et responsables des communications au gouvernement du Québec*
- *Liste des journées, semaines et mois thématiques*
- *L'actualité gouvernementale* (Bas-Saint-Laurent)
- *L'outil des communications régionales* (Bas-Saint-Laurent)
- *L'outil des communications régionales* (Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine)
- *L'Accès* (Saguenay – Lac-Saint-Jean)
- *Le contact gouvernemental* (Chaudière-Appalaches)
- *Répertoire des médias* (Québec – Chaudière-Appalaches)
- *Répertoire des médias* (Chaudière-Appalaches)
- *L'Info-Relayeurs* (Québec)
- *Bulletin régional d'information* (Mauricie – Bois-Francs)
- *Chronique* (Estrie)
- *News Letters* (Estrie)
- *La Réponse* (Estrie)
- *Le Diffuseur - version française* (Montréal)
- *Le Diffuseur - version anglaise* (Montréal)
- *Info-Relayeurs* (Montréal)
- *Le Fil conducteur* (Abitibi-Témiscamingue)
- *Le Sac Express* (Côte-Nord)
- *Service au citoyen* (Côte-Nord)
- *L'autre information* (Montérégie)
- *La Virée* (Laval – Laurentides – Lanaudière)
- *La Virée* (Laurentides)
- *La Virée* (Lanaudière)
- *La Source* (Laval)

Direction générale des publications du Québec

- 163 numéros de la *Gazette officielle*, partie I et partie II;
- 470 titres de tirés-à-part de lois et règlements;
- 1 recueil annuel des lois;
- 3 mises à jour des *Lois refondues du Québec*;
- 120 mises à jour de codifications administratives et de publications jurisprudentielles;
- 85 rapports annuels;
- 220 publications ministérielles.
- Harfang des neiges - affiches (réimpression)
- 6 affiches sur le Québec

- *Liste bimestrielle des publications du gouvernement du Québec*
- *Le Dépositaire*
- *Nouveautés de la Bibliothèque administrative*

Direction générale des médias

- *Écoute télévisuelle, automnes 1981-1990*
- *La famille et la télévision*
- *Les stations de radio AM dans les petits marchés du Québec*
- *Les canaux spécialisés francophones: état de situation*

Informatique et télécommunications

Direction générale des technologies de l'information

- *Comment franciser un poste de travail micro-informatique*
- *Droit d'auteur et banques d'information dans l'Administration*
- *Échange de documents informatisés: contrat type commenté*
- *Guide des choix technologiques de diffusion*
- *La mise en œuvre stratégique du traitement de l'image*
- *Répertoire des fournisseurs des technologies de diffusion d'information au Québec*
- *Les technologies de l'information au gouvernement du Québec 1989-1990: Bilan et perspectives*
- *Technologies de l'information et télécommunications: Au cœur du développement*
- *Vocabulaire de l'échange de documents informatisés: Vocabulaire anglais-français*
- *Le curseur*
- *GÉOinfo*
- *Mot de passe*
- *Parutions récentes*

Direction générale de l'informatique

- *Contact DGI*
- *Rapport annuel du Fonds des services informatiques*

Direction générale des télécommunications

- *Télécom*
- *Répertoire téléphonique du gouvernement du Québec — Édition 1992*
- *Rapport annuel 1990-1991 de la Direction générale des télécommunications*